

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2018

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES - (N° 778)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CL95

présenté par
Mme Valetta Ardisson

ARTICLE 4

À l'alinéa 1, substituer au mot :

« outrage »,

le mot :

« agissement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif est de supprimer la notion d'« outrage » qui renvoie à l'idée d'un usage mauvais ou excessif, alors qu'aucun agissement sexistes ne saurait être tolérée, en rédigeant l'intitulé ainsi.